Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation
Québec

Bureau du sous-ministre

Québec, le 19 mai 2023

[redacted]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf : 2023-05-01-005

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 1er mai dernier, concernant un incident environnemental survenu près du rang St-Philomène, à St-Placide.

À cet égard, il appert de nos recherches que nous pouvons y répondre que partiellement. Vous trouverez les documents accessibles détenus par le Ministère, joints à la présente. Dans les documents qui vous sont transmis, les renseignements personnels confidentiels ont été masqués et ce, conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès ».

Les autres documents visés par votre demande relèvent de la compétence d'un autre organisme public. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme public, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
M. Martin Dorion
Responsable ministériel de l'accès aux documents
Édifice Marie-Guyart, 29e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
acces@environnement.gouv.qc.ca

De plus, puisque l'entreprise Vegibec est sous inspection fédérale, nous vous invitons à communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, dont les coordonnées sont les suivantes :

Agence canadienne d'inspection des aliments
Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Secrétariat de l'intégrité et des recours
1400, chemin Merivale, tour 1, pièce 0-149
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
cfia.atip-aiprp.acia@canada.ca

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2136
Télécopieur : 418 380-2171

Enfin, nous vous informons que les articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, vous permettent de demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de cette décision. Vous trouverez ci-joint les dispositions de la Loi sur l'accès mentionnées dans la présente.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[redacted]

Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(Chapitre A-2.1)

Article 48
Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 51
Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135
Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.
Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

De: Boisvert Lucie (DRIA-NO) (Trois-Rivières)
Envoyé: 20 mai 2021 11:10
À: Beaulieu Caroline (DRIA-NO) (Trois-Rivières)
Objet: TR: juridiction fédérale ou provinciale_jardin végibec

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Lucie Boisvert | *Inspectrice principale*

Direction régionale de l'inspection des aliments région nord-ouest
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone: 819 371-6844 poste 4639
lucie.boisvert@mapaq.gouv.qc.ca

De : MAPAQ « Équipe rappel des aliments » <rappeldesaliments.equipe@mapaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 août 2020 15:09
À : COQ Plaintes / Complaints (CFIA/ACIA) <cfia.coqplaintes-complaints.acia@canada.ca>; Boisvert Lucie (DRIA-NO) (Trois-Rivières) <Lucie.Boisvert@mapaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: juridiction fédérale ou provinciale_jardin végibec

Bonjour,

Je vous confirme que j'ai effectué les changements de statut pour FA dans BAK.

Merci beaucoup et bonne journée!

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Patrick Vallières / Inspecteur
Direction des services aux clientèles
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Ste-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100 poste 3676
patrick.vallieres@mapaq.gouv.qc.ca

Svp, bien vouloir nous faire parvenir vos résultats d'enquêtes, rapports de non-conformité ou autres informations destinées à l'équipe des rappels en tout temps par cette adresse courriel. Merci *rappeldesaliments.equipe@mapaq.gouv.qc.ca*

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET ENVIRONNEMENT

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez l'imprimer recto verso.

De : COQ Plaintes / Complaints (CFIA/ACIA) [mailto:cfia.coqplaintes-complaints.acia@canada.ca]
Envoyé : 14 août 2020 10:41
À : Boisvert Lucie (DRIA-NO) (Trois-Rivières)

Cc : COQ Plaintes / Complaints (CFIA/ACIA); MAPAQ « Équipe rappel des aliments »
Objet : RE: juridiction fédérale ou provinciale_jardin végibec

Bonjour Lucie,

Ces 2 établissements doivent être FA. Vous pouvez changer le statut.

Merci
Cindy

Cindy Geoffroy

Coordonnatrice aux plaintes alimentaires, Opérations Québec - Aliments
Agence canadienne d'inspection des aliments / Gouvernement du Canada
cfia.coqplaintes-complaints.acia@canada.ca / Tél.: 514-283-3815 poste 4265

Food Complaint Coordinator, Quebec Operations - Food
Canadian Food Inspection Agency / Government of Canada
cfia.coqplaintes-complaints.acia@canada.ca / Tel.: 514-283-3815 ext. 4265

Government of Canada / Gouvernement du Canada

De : Boisvert Lucie (DRIA-NO) (Trois-Rivières) <Lucie.Boisvert@mapaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2020-08-14 08:07
À : COQ Plaintes / Complaints (CFIA/ACIA) <cfia.coqplaintes-complaints.acia@canada.ca>
Objet : juridiction fédérale ou provinciale_jardin végibec

Bonjour,

Nous aurions eu comme information que ces établissements feraient de l'exportation vers les États-Unis

Pouvez-vous me confirmer s'ils sont sous votre juridiction

[redacted] S/O 1644215-0001 (01-12) PROD SAISON PROD VEGETAUX	A	[redacted]	Accès à l'information: NON

LES JARDINS VEGIBEC INC. S/O 2616008-0001 (01-10) PROD ANNUEL PROD VEGETAUX	A	1388 RANG DU DOMAINE SAINT-JOSEPH-DU-LAC ()	Accès à l'information: NON

Merci_

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Lucie Boisvert | *directrice régionale adjointe par intérim*

Direction régionale de l'inspection des aliments région nord-ouest
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Téléphone: 819 371-6844 poste 4639
lucie.boisvert@mapaq.gouv.qc.ca

Hygiène et salubrité
concernant des aliments, un établissement ou des employés

Vos coordonnées

Toutes les plaintes sont CONFIDENTIELLES. Vos coordonnées ne seront pas divulguées à l'exploitant du lieu visé par la plainte.

Les renseignements demandés sont nécessaires pour vous joindre, s'il y a lieu, afin d'obtenir un complément d'information. Seul le personnel autorisé du MAPAQ communiquera avec vous, au besoin.

Nom : Sandra Veilleux de Urgences Environnement du Québec du Ministère de l'Environnement

Adresse du domicile : 260, rue Sicard, bureau 200

Ville : Sainte-Thérèse Code postal : J7E 3X4

Téléphone : 514-968-6726 ou chef d'équipe Éric Gauthier 450-433-2220 p. 235

Courriel : sandra.veilleux@environnement.gouv.qc.ca ou eric.gauthier@environnement.gouv.qc.ca

Note :
Prendre note qu'aucun retour ne sera fait pour les plaintes autres que celles associées à la santé humaine.

Lieu de l'incident ou établissement visé

Pour que votre plainte soit prise en considération, indiquez l'adresse du lieu où s'est produit l'incident ou celle de l'établissement visé par la plainte.

*** Champs obligatoires**

Nom du lieu ou de l'établissement * : Les Ruisseaux Grattons et Girard Entreprise Végibec, Co-Propriétaire, [redacted] passer par la ferme Dagenais pour aller au cours d'eau

Adresse du lieu visé* : Derrière le 2025, rang Ste-Philomène

Ville* : Oka Code postal : J0N 1E0

Région administrative* Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : [redacted]

Description

Donnez le plus de renseignements possibles concernant la date de l'incident et l'objet de votre plainte.

[redacted] arrose ses choux avec de l'eau contaminée et nauséabonde…

Date de l'incident : *2020-08-06*

Objet de la plainte

Remplissez la ou les sections qui concernent votre plainte.

La plainte concerne des ALIMENTS

Cochez la ou les cases appropriées :

☐ Mauvaise température interne des aliments servis ou vendus

☐ Aliments de mauvaise qualité ou impropres à la consommation

☐ Aliments périmés

☐ Mauvaise apparence, odeur désagréable ou goût douteux des aliments

☐ Emballage défectueux

☒ Autre. Précisez : Choux arrosés avec eau contaminée

La plainte concerne un ÉTABLISSEMENT

Cochez la ou les cases appropriées. Donnez des détails lorsque c'est possible.

☐ Insalubrité des lieux

Précisez (cuisine, salle à manger, toilette, etc.) :

☐ Insalubrité d'un équipement ou d'une surface de travail

Précisez :Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Mauvais état ou utilisation inappropriée d'un équipement

Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Entreposage inadéquat des aliments

Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Présence d'insectes, de vermine ou d'excréments

Précisez : Cliquez ici pour taper du texte.

La situation dure depuis combien de temps (une semaine, un mois, plus d'un mois, etc.)?

Cliquez ici pour taper du texte.

La plainte concerne les EMPLOYÉS

Il peut s'agir de cuisiniers, de serveurs, de gérants, etc.

Cochez la ou les cases appropriées. Donnez des détails lorsque c'est possible.

☐ Malpropreté du personnel

Précisez :Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Mauvaise méthode de travail (exemple : lavage des mains)

Précisez :Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Tenue vestimentaire inappropriée ou endommagée

Précisez :Cliquez ici pour taper du texte.

☐ Autre. Précisez :Cliquez ici pour taper du texte.

La situation dure depuis combien de temps (une semaine, un mois, plus d’un mois, etc.)?

Complément d’information

Autres éléments à ajouter :